

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2024

Date de convocation :
24 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
24 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Absents : 02

Pouvoirs : 03

Votants : 25

Secrétaire de séance :
Chantal PLACÉ

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Monique PORTIER a donné pouvoir à René VAUCORET, Émily CHATELLIER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Marie-Ange MARGUERITE a donné pouvoir à Fabienne LEMONNIER.

Absent excusé : /

Absents : Régis BOUGLÉ, Claire QUINTON

Nicolas MOREL arrivé à 20h22

Stanislas SALMON arrivé à 20h25

OGEC SAINTE MARIE : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE MARIE POUR L'EXERCICE 2024

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2024-ASEJ-04-01

Annexe 2 :  calcul (1 document)

L'article R.442-44 du code de l'éducation dispose « qu'en ce qui concerne les classes élémentaires et préélémentaires, les communes de résidence sont tenues de prendre en charge, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public, **les dépenses de fonctionnement** des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'État. »

Considérant les éléments comptables de l'exercice 2023, il convient de verser une participation à l'OGEC dont le montant est déterminé :

- d'une part, par le coût des charges à caractère général d'un enfant d'élémentaire de l'école publique, multiplié par le nombre d'enfants de l'élémentaire de l'école Sainte-Marie, résidant à L'Huisserie,
- d'autre part, par le coût des charges à caractère général d'un enfant de maternelle de l'école publique, multiplié par le nombre d'enfants de maternelle de l'école Sainte-Marie, résidant à L'Huisserie et auquel s'ajoute le coût global des personnels ATSEM de l'école publique, divisé par le nombre d'enfants de maternelle de l'école publique multiplié par le nombre d'enfants de maternelle de l'école privée résidant à l'huisserie.

Il est ainsi obtenu le calcul suivant :

	1703 – Maternelle	1704 – Élémentaire
Charges à caractère général (1)	29 252,58	39 214,69
Nombre d'enfants scolarisés à l'école publique (2)	112	206
Charges à caractère général par enfant (3) = (1)/(2)	261,18	190,36
Nombre d'enfants résidents de la commune de L'Huisserie scolarisés à l'école Sainte-Marie (4)	76	101
Montant des charges à caractère général reversé à l'OGEC Sainte-Marie (A) = (3) x (4)	19 849,97	19 226,62
Montant des dépenses de personnel reversé à l'OGEC Sainte Marie (B)	81 889,36 €	
TOTAL (= A + B)	120 965,95 €	

Vu le code de l'éducation et notamment son article R.442-44,
Vu l'avis favorable de la commission affaires scolaires et périscolaires du 21 mai 2024,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 mai 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAUDEAU, Mme RENOUEAU),

- ▶ **ATTRIBUE** une participation de 120 965,95 € à l'OGEC Sainte-Marie au titre de l'exercice 2024,
- ▶ **DIT** que cette somme, compte-tenu des acomptes déjà versés ou prévus de janvier à mai 2024 sera répartie en 7 versements de juin à décembre 2024,
- ▶ **RAPPELLE** qu'il sera versé au début de l'année 2025 un montant représentant 1/12^e de 120 965,95 €, soit 10 080,49 €, jusqu'au vote de la participation de l'année 2025,
PRÉCISE que cette dépense sera imputée au compte 6558 (service 1705) du budget principal.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 3 juin 2024

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

